



CONVOCATION
à la séance ordinaire du Conseil général
de lundi 12 septembre 2011, à 19h30, à l'Hôtel de Ville
TRENTE-NEUVIEME SEANCE

Supplément à l'ordre du jour

11-614

Interpellation (dont le traitement en priorité est demandé) du **groupe socialiste par Mme Martine Docourt Ducommun et consorts**, intitulée « Big Brother en sortant ses poubelles / Big poubelle is watching you ! » (Déposée le 2 septembre 2011) :

« Depuis un certain temps, nous avons pu remarquer que les conteneurs enterrés de notre ville se sont munis d'un système d'ouverture à activer avec une carte. Après renseignements pris auprès de la voirie, nous avons eu confirmation que les cartes seront envoyées durant le mois de septembre et que l'emploi des cartes serait obligatoire pour l'ouverture des conteneurs dès début octobre.

Lors des débats concernant la demande de crédit pour l'achat des conteneurs enterrés, le thème de la carte à puce avait été évoqué. Selon le Conseil communal, la carte aurait deux utilités : la première, de faciliter la facturation à l'introduction de la taxe au sac et la seconde, d'éviter le « tourisme » des déchets.

Ni la révision de la loi cantonale sur les déchets ni celle de son règlement d'application ne permettent la facturation grâce à un tel système.

Ainsi, la seule utilité de ce système est la surveillance des utilisateurs des conteneurs enterrés pour éviter le « tourisme » des déchets.

Notre groupe est stupéfait, voire choqué, que cette démarche ait été effectuée sans avoir consulté le Conseil général et pose ainsi les questions suivantes au Conseil communal :

- Une étude-pilote a été effectuée dans le quartier de l'église rouge, pourquoi n'en avons-nous jamais eu de retour ?
- Quelles sont les réelles utilités de ce système de carte ?
- N'aurait-il pas été judicieux d'attendre l'entrée en vigueur de la taxe au sac et de se poser ensuite la question de la nécessité d'un système de fermeture ?
- Pourquoi l'installation du système n'a-t-elle pas été discutée devant le Conseil général ?
- Quels ont été les coûts pour la mise en place de ce système ? ».

Développement

Neuchâtel, le 2 septembre 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Alain Ribaux

Le chancelier,

Rémy Voirol